AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

2024 PROGRAMME DE TRAVAIL

01 LES OBSERVATOIRES

APPROFONDIR
LA CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE

02 LE PETR

ACCOMPAGNER
ET ANIMER

03 LA PLANIFICATION

ÉLABORER
LES PLU - PLUI

04 LES ÉTUDES URBAINES

ACCOMPAGNER
LES PROJETS DES
TERRITOIRES et
LA GESTION DES RISQUES

05 LA COOPÉRATION

et
LE RÉSEAU
DES AGENCES

06 LA COMMUNICATION

PUBLICATION
et DIFFUSION

07 LES RESSOURCES HUMAINES

GESTION

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2024

Conseil d'administration du 18 avril 2024

1 - PREAMBULE : LE CADRE GENERAL DU PROGRAMME PARTENARIAL

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale qui s'inscrivent dans la durée et réunissent de manière partenariale les acteurs de l'aménagement et du développement local que sont les collectivités territoriales, l'Etat, la Région, le Département.

Ce sont des lieux d'échange et de débat entre les acteurs du territoire en vue de créer des synergies positives en termes d'animation de démarche de projet, mais aussi des lieux d'expertise et de compréhension des dynamiques à l'échelle des bassins de vie aux différentes échelles.

L'article L 132-6 du Code de l'urbanisme positionne les agences d'urbanisme comme des outils communs permettant la réalisation d'études et la conduite de certaines de leurs missions par les collectivités publiques compétentes :

- L'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux,
- L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,

La circulaire du 30 avril 2015, prévoit l'élaboration d'un programme de travail partenarial annuel ou pluriannuel, en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats.

Ce programme partenarial doit répondre à des enjeux intéressant directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et aux besoins de connaissances partagées au bénéfice des acteurs du territoire.

Les missions conduites en commun, qui constituent le noyau dur de l'activité de l'Agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par chacun des organismes membres et autres collectivités.

Ces activités, correspondant au programme partenarial, sont des activités propres de l'Agence dont les résultats lui appartiennent, mais ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres et, à ce titre, elles ne relèvent ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique.

En matière de planification, les collectivités compétentes peuvent solliciter les agences en vue de réaliser, dans le cadre des travaux communs, les observations, réflexions et études contribuant à l'élaboration des documents de planification.

2 - ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2024

Le programme territorial spécifique s'inscrit dans les attendus de l'Etat pour les programmes partenariaux des agences d'urbanisme qui, conformément au protocole Etat / FNAU sur la période 2021-2027, ont pour vocation de contribuer à : (*cf. note DREAL Grand Est du 15/10/2021*) :

- La prise en compte des politiques publiques dans les stratégies territoriales,
- L'émergence d'approches innovantes dans la conception et la mise en œuvre des projets d'urbanisme,
- L'observation territoriale et à la connaissance,
- La mise en réseau des acteurs de l'ingénierie territoriale,
- L'émergence de coopérations transfrontalières.

Le programme partenarial annuel de l'AUDC est élaboré suite aux échanges bilatéraux avec les membres adhérents de l'Agence, et après concertation avec les collectivités locales partenaires sur les objectifs et plannings des travaux à mener pour l'ensemble de l'année.

Les membres adhérents peuvent solliciter l'Agence pour de nouveaux travaux en cours d'année. La réalisation de ces derniers sera examinée en fonction des expertises à développer ainsi que des disponibilités de l'équipe de collaborateurs de l'Agence.

Dans la continuité des travaux précédents de l'Agence, **le programme partenarial 2024** de l'Agence vise à développer une compréhension des dynamiques du territoire tout en apportant à ses membres adhérents une expertise renouvelée dans les domaines des outils de planification locale et de l'appui aux études urbaines et de projets.

Ainsi, le programme de travail partenarial de l'AUDC pour l'année 2024 s'organise autour des 7 axes décrits dans les rubriques ci-après :

AXE 1 : LES OBSERVATOIRES

Les Observatoires de l'Agence ont pour but d'approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne :

- **La mise à disposition des données de l'observatoire foncier à l'échelle du territoire des 3 intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne en collaboration avec l'EPF de Grand Est** qui permettra d'établir une base de données partagée sur les disponibilités foncières et les friches dans les enveloppes urbaines des communes du territoire à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.

  L'AUDC participera aux études thématiques sur le foncier qui seront engagées de manière concertée entre les 5 agences d'urbanisme du Grand Est qui collaborent à la Convention avec l'EPFGE.

  Un effort particulier serait fait dans la mise en commun des informations de cet observatoire avec les éléments de diagnostic des documents réglementaires des PLUi du territoire du Pays.

  Le travail de diagnostic sur le foncier sera adapté aux besoins du territoire et mis en cohérence pour avoir des données consolidées et valorisant au maximum leur croisement.

- **La création d'un observatoire du Foncier et de l'Habitat sur le territoire de la CAC dans le cadre de la mise en œuvre du PLH** en application de *la loi Climat et résilience du 22 août 2021*.

  Le bilan de la consommation foncière sera alimenté par les observations sur le terrain et par une concertation avec les élus des différentes communes.

  Cet observatoire permettra la production de tableaux de bord habitat et foncier intégrant des indicateurs définis en amont par les partenaires et dont la réactualisation sera faite de manière annuelle.

- **La mise en place d'un inventaire des Zones d'activités à l'échelle de la CA de Châlons-en-Champagne** compétente en matière de développement économique, tel que prévu par *l'article L. 318-8-2* du Code de l'urbanisme.

A ce jour les deux autres intercommunalités de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes n'ont pas sollicité les services de l'AUDC pour la mise en place de tels observatoires ou inventaires.

- **Le renforcement du travail d'analyse et de mise en forme des données du territoire** en vue d'alimenter les réflexions sur les stratégies de développement et d'enrichir des plans d'orientation des politiques contractuelles négociées entre les acteurs institutionnels du territoire (Etat, Région, Département, EPCI et communes).
- **La poursuite des observatoires de la Politique de la Ville et, du suivi des quartiers d'habitat social** sur la base des données RPLS et de la demande locative sociale qui doit permettre d'analyser les évolutions démographiques et sociales des différents secteurs et quartiers du territoire.
- **La mise en place d'un observatoire Local de la Santé à l'échelle de l'intercommunalité de Châlons Agglo**, afin d'élargir les approches santé limitées à ce jour à la Ville centre et de faire des liens entre les données sociales et économiques, et les besoins de la population en matière de santé.
- **En 2024, l'Agence continuera à participer à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité piloté par la CAC** en apportant les informations dont elle dispose et en intégrant ces éléments de diagnostic dans les outils de planification des PLUi en cours d'élaboration.

AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

L'Agence poursuivra en 2024 les missions développées depuis plusieurs années pour le Pays de Châlons-en-Champagne dans le cadre de la « *convention cadre 2023-2024* » signée avec le PETR :

- **L'animation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)** défini entre l'Etat, la Région et le Département : l'AUDC assurera l'organisation et la préparation des COTECH et des COPIL entre les partenaires et financeurs.

Cette année un renforcement de la coordination sera nécessaire afin de développer les nouveaux aspects de la planification écologique pour lesquels il est demandé aux structures pilotes des PETR de mettre en place des indicateurs de suivi de mesure des résultats.

- **Suivi de la Convention Tourisme 2024-2027**, après la signature de la Convention, lancement du travail sur le plan de communication et de la signalisation à l'échelle du Pays et l'animation du réseau des acteurs locaux de la filière en lien avec l'Office du Tourisme et les 3 EPCI du Pays de Châlons.
- **Animation du Programme Alimentaire Territorial (PAT)**, l'Agence assure le suivi du « *volet local* » du plan alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, qui s'inscrit dans le cadre de la Charte globale à l'échelle du triangle Marnais animé par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Pour le Pays de Châlons seront poursuivies la mise en place d'actions d'information et de communication par la participation à la journée de signature de la Convention en juin 2024, et le développement d'un test sur la restauration collective.
- **Sur la Charte des Paysages du Pays de Châlons**, suite au jugement par le Tribunal administratif, le lancement d'une étude paysagère qui permette de définir des éléments d'orientation permettant de mieux justifier la formulation des mesures de limitation et/ou d'évitement des dispositifs énergétiques à l'échelle du SCoT afin de préfigurer de nouvelles dispositions acceptables au sein de chacun des PLUi.
- **Les missions de suivi du SCoT** engagées depuis 2020 par le PETR, seront poursuivies et intégrées au débat sur les évolutions du SRADDET de la Région Grand Est dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi de lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience du 22 août 2021.
- **Pour le SCoT du Pays approuvé en octobre 2019**, devront être étudiées, dès que les informations seront disponibles pour chacun des PETR, les conséquences de la modification en cours du SRADDET qui impactera la plus grande partie des SCoT de la Région Grand Est et qui pourrait aboutir à une obligation de modification voire de révision du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne.

AXE 3 : L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCALE (PLUi)

Depuis 2020 l'Agence assure l'animation de l'élaboration des PLUI initiés successivement par les trois EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne :

- **PLUi de la CC de la Moivre à la Coole,**
- **PLUi de la CC de la Région de Suippes,**
- **PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne.**

▪ Afin de répondre à ces demandes, mais aussi aux évolutions rapides du cadre légal, l'Agence a dû adapter rapidement ses effectifs et son organisation de travail, ainsi qu'une montée en expertise de ses collaborateurs **dans le domaine de la planification**.

Ce renforcement de ses effectifs en quantité et niveau d'expertise engagé en 2022 a été confirmé début 2024 par le recrutement de 2 collaborateurs supplémentaires notamment dans les domaines des diagnostics fonciers de l'occupation des sols ainsi que des cartographies préalables à l'élaboration des plans de zonage et la rédaction des documents réglementaires.

▪ **L'Agence assure également les évolutions des PLU existant sur le territoire de Châlons-Agglo** par le biais de modification, révision allégée, mise en compatibilité et déclaration de projet. Les demandes sont adressées en amont par les communes auprès des services de la CAC, qui priorisent les dossiers avant leur prise en charge par l'Agence. L'avancement de la procédure de PLUi doit contribuer à la diminution du nombre des procédures de modification des PLU existants.

▪ **Sont également instruites les demandes d'études de faisabilité urbaine et de propositions de scénarios de projets** sur les sites stratégiques retenus par les différentes communes **pour alimenter en particulier le contenu des traductions réglementaires des Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP) prévues dans les PLUi.

▪ **L'Agence assure également les diagnostics environnementaux** des PLUi de la CC de la Moivre à la Coole, de la CC de la Région de Suippes et de la CA de Châlons-Agglo portant sur des secteurs à forte dimension environnementale ainsi que le lien avec les travaux portant sur l'Atlas de la biodiversité pour le territoire de Châlons-Agglo.

► PLUi de CHÂLONS AGGLO

Les principales missions de l'AUDC pour 2024 seront :

- La finalisation de la rédaction du projet d'aménagement et de développement durables du territoire (PADD) permettant l'organisation du débat sur les orientations du PADD pour la fin de l'année 2024 au sein de chacune des communes de la Communauté d'agglomération et ensuite au Conseil communautaire,
- La finalisation du diagnostic foncier intercommunal détaillé sur la base des relevés de terrains et des échanges avec chacune des communes de l'agglomération,
- Production des bilans fonciers pour l'élaboration du PADD et le chiffrage des perspectives de développement futur,
- Travail préparatoire aux phases d'élaboration du règlement écrit et du plan de zonage ; proposition sur le plan de zonage et du règlement écrit pour échange avec les communes,
- Production des OAP à l'intérieur des enveloppes urbaines conformément aux règles définies par le SCoT,
- Suivi de la concertation animée par la CAC avec le Cabinet conseil.

► PLUi de la MOIVRE A LA COOLE

- Validation du bilan foncier et des extensions d'urbanisation,
- Engagement des travaux de phase d'élaboration du règlement et du plan de zonage,
- Travail sur les orientations d'aménagement et de programmation des sites validés par les élus.

► **PLUi de la REGION DE SUIPPES**

- Validation du bilan foncier et des extensions d'urbanisation,
- Engagement des travaux de phase d'élaboration du règlement et du plan de zonage,
- Travail sur les orientations d'aménagement et de programmation des sites validés par les élus.

AXE 4 : LES ETUDES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DES TERRITOIRES

- **Cet axe permet de poursuivre le conseil ponctuel en réponse aux demandes spécifiques des communes du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.**Cette année une sollicitation d'assistance au pilotage d'un appel à projet d'aménagement urbain et de programme immobilier a été faite **par la Commune de Mourmelon-le-Grand.**
- Les travaux réalisés pour la **préparation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de chacun des 3 PLUi** alimentent également cet axe et permettront ultérieurement de disposer des supports de nouvelles réflexions d'aménagement.

AXE 5 : LA COOPERATION DU RESEAU NATIONAL DES AGENCES D'URBANISME

- **L'Agence participe au réseau national de la FNAU**, et aux nombreux échanges avec les directeurs des autres agences, qui permettent d'anticiper sur les évolutions futures des territoires urbains et ruraux.
- **L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est** et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.
- **Pour fêter les « *50 ans de l'Agence d'urbanisme* » créée en 1974, il sera organisé un temps fort autour du « *Séminaire national des directeurs des agences d'urbanisme* »** du 3 au 5 juillet 2024.

AXE 6 : LA COMMUNICATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX

- **Pour les 50 ans de l'Agence, un 2ème temps fort sera organisé lors de la Foire de Châlons autour d'une exposition et d'un échange** avec les partenaires de l'Agence. Il est proposé de préparer quelques supports de communication (exposition, livre…) permettant de communiquer sur cet événement particulier.
- **La participation à la Foire de Châlons** sera reconduite sous forme d'**une nouvelle Conférence** dont le thème reste à définir.
- **Seront poursuivies les actions de communication portées par l'Agence qui visent à mieux faire connaître et valoriser les travaux** auprès des élus et des acteurs du territoire.
- **L'actualisation du site internet de l'AUDC** sera réalisé au « *fil de l'eau* » en publiant les travaux réalisés en 2023 et tout au long de l'année 2024.

AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE

- Gestion de la politique RH, coordination des travaux, recrutement …

Le Président
René DOUCET

Le Directeur
Eric CITERNE

AXE 01 | **LES OBSERVATOIRES**

AXE 02 | **LE PETR**

AXE 03 | **LA PLANIFICATION**

AXE 04 | **LES ÉTUDES URBAINES**

AXE 05 | **LA COOPÉRATION**

AXE 06 | **LA COMMUNICATION**

AXE 07 | **LES RESSOURCES HUMAINES**

AXE 1

01

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE et LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE

LES OBSERVATOIRES

AXE 1 : LES OBSERVATOIRES

Approfondir la connaissance et la compréhension du territoire des intercommunalités et du Pays de Châlons-en-Champagne.
Production des données pour les nouveaux Observatoires du Foncier, de l'Habitat, et du Développement économique pour la CAC.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
1.1 OBSERVATOIRE DU FONCIER ET DES MUTATIONS URBAINES	■ Poursuite des travaux de la mise en place de l'Observatoire foncier engagé en 2023 avec l'EPFGE dans le cadre d'échanges sur la méthodologie et de tests sur les bases de données. ■ Observatoire des friches pour l'EPFGE avec un volet spécifique sur les friches agricoles des grands silos. ■ Mise en cohérence des données issues des diagnostics de terrains des PLUi et des bases de données régionales et nationales. ■ Analyse des consommations foncières par grand secteur du SCoT. ■ Identification des sites à mobiliser pour une optimisation de l'usage du foncier.	Etablissement public foncier de Grand Est, Région, PETR, DDT
1.2 OBERVATOIRE ECONOMIE ET COMMERCES	■ Adaptation de l'observatoire des données économiques et des entreprises de Châlons-Agglo. ■ Mise à jour de l'Inventaire des zones d'activités de la CAC. ■ Suivi du potentiel foncier des zones d'activités économiques de l'agglomération de Châlons. ■ Suivi des données sur la fiscalité locale entreprise. ■ Conseil sur l'analyse du marché immobilier pour le compte de SEMCHA.	CAC, DDT
1.3 OBERVATOIRE DE L'HABITAT-FONCIER	■ Observatoire foncier-habitat ; réalisation des tableaux d'indicateurs foncier-habitat résultant de la loi climat et résilience, recherche des sources de données, production des tableaux de bord. ■ Etude sur l'occupation des sols et la densification des secteurs urbanisés de Chalons-Agglo ; recherche sur les permis de construire et autorisations d'urbanisme. ■ Etude des besoins en logement des territoires des 3 EPCI, suivi des évolutions démographiques. ■ Etude des données sur le marché de l'immobilier et la construction neuve. ■ Analyse des résultats des recensements des populations 2023. ■ Production des indicateurs du PLH.	CAC, DDT, CCMC, CCRS, Région Grand Est
1.4 POLITIQUE DE LA VILLE ET OBSERVATOIRE DE LA FRAGILITE SOCIALE	■ Réactualisation des portraits de quartier politique de la ville. ■ Actualisation des données du parc de logements des bailleurs sociaux fichiers RPLS. ■ Préparation des bilans pour la Commission intercommunale du logement. ■ Bilan des quartiers de la politique de la ville. ■ Etude de peuplement par le suivi des indicateurs démographiques et sociaux des quartiers sur la base des données du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social SNE.	CAC

1.5 OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTE	■ Mise en place de l'observatoire de la Santé à l'échelle de l'agglomération de Châlons-en-Champagne ; suivi des indicateurs santé travail en collaboration avec l'ARS et le CCAS. ■ Etude de la répartition spatiale des professionnels de santé et les niveaux des services médicaux. ■ Etude sur les liens entre critères sociaux et répartition des données épidémiologiques.	ARS, CCAS, CAC
1.6 ENVIRONNEMENT	■ Participation au diagnostic de l'Atlas de la biodiversité de Châlons-Agglo. ■ Suivi du Plan Climat Territorial de la CAC. ■ Actualisation du diagnostic des îlots de chaleur suivi et diffusion. ■ Réactualisation des chiffres clés 2023 environnement air-eau-climat-énergie.	CAC
1.7 SYNTHESES TRANSVERSALES	■ Production des données pour la réactualisation de l'Atlas de référence des dynamiques territoriales du Pays de Châlons-en-Champagne.	PETR, EPCI

AXE 2

02

ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE et LES CONTRACTUALISATIONS *ÉTAT - RÉGION*

LE PETR

AXE 2 : L'ANIMATION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

L'Agence poursuit l'animation du projet de territoire du PETR, et la coordination du suivi du PACTE territorial défini entre l'Etat, la Région et le Département (PTRTE), ainsi que du suivi du SCoT :

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
2.1 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PETR	■ Préparation des bureaux et comités du PETR. ■ Préparation et animation des commissions. ■ Organisation de la conférence annuelle des maires. ■ Soutien technique et administratif au dossier Leader. ■ Gestion de la communication du PETR. ■ Gestion financière et administrative du PETR. ■ Actualisation du site Internet du Pays avec un prestataire extérieur Illicoweb.	PETR, Elus des EPCI, DG des EPCI
2.2 COORDINATION DU PACTE – PTRTE ETAT/REGION/DEPARTEMENT	■ Animation du COPIL de gouvernance Etat-Région-Département. ■ Préparation des COTECH Etat-Région-Département avec les 3 EPCI, l'AUDC assurant la gouvernance. ■ Adaptation aux objectifs de la planification écologique et mise en place des nouveaux outils d'évaluation. ■ Elaboration des tableaux de bord de suivi du programme d'action et de l'évaluation.	
2.3 ANIMATION DU PROJET DE TERRITOIRE	■ Animation du projet de territoire et accompagnement des déclinaisons thématiques. ■ Actualisation du Projet de Territoire selon les orientations de la planification écologique.	PETR, EPCI du PETR
2.4 SUIVI DE LA CONVENTION TOURISME DU PAYS	■ Après la signature de la Convention Tourisme 2024-2027 par les 3 EPCI du Pays, mise en place des actions de valorisation. ■ Travail avec l'Office du Tourisme sur la déclinaison du plan stratégique du tourisme. ■ Lancement d'un plan de communication et mise en place d'outils de signalétique. ■ Adaptation de l'Observatoire du tourisme du PETR et réactualisation des indicateurs mis en place en 2023. ■ Déclinaison du Comité de suivi du Tourisme à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.	PETR, EPCI du PETR, OT
2.5 ANIMATION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	■ Animation du volet PAT circuits alimentaires sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne. ■ Suivi de la démarche à l'échelle du Triangle Marnais dans le cadre de la Convention animée par le Parc naturel de la Montagne de Reims ; participation à la journée de signature de la Convention du PAT en juin 2024. ■ Pilotage et suivi d'actions de communication auprès du grand public par le biais des outils de presse. ■ Animation de l'étude de besoins en restauration collective en relation avec les EPCI signataires de la Convention.	PETR, EPCI du PETR, PNR

2.6 CHARTE DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE DU PAYS DE CHALONS	■ Lancement d'une étude paysage dans le cadre de l'anticipation de la démarche du SCoT et des traductions dans les 3 PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne afin d'anticiper les orientations de l'adaptation du SCoT aux conclusions juridiques du jugement du Tribunal. ■ Participation aux ateliers de la Charte des paysages énergétiques initiée par le Département de la Marne et l'Etat.	PETR, EPCI du PETR, DEPARTEMENT
2.7 SUIVI, EVALUATION ET ANIMATION DU SCOT DU PAYS	■ Analyse de la conformité du SCoT aux évolutions du SRADDET rendu à mi-2024 et de la nécessité d'une adaptation, modification ou révision. ■ Réactualisation annuelle et présentation des bilans du SCoT notamment sur la partie consommation foncière ; gestion des tableaux de bord. ■ Analyse des consommations foncières par grand secteur du SCoT. ■ Animation et suivi de la Commission de suivi du SCoT et animation des groupes de travail.	PETR, EPCI du PETR
2.8 ANIMATION DU CODEV / CONSEIL DEVELOPPEMENT LOCAL	■ Assistance à la gouvernance du CODEV : Assemblée plénière, commissions de travail du CODEV. ■ Préparation des analyses et assistance aux réflexions. ■ Suivi des réunions et réalisation des comptes-rendus. ■ Apport d'informations et d'outils opérationnels.	CODEV, PETR

AXE 3

03

CONCEVOIR LES DOCUMENTS D'URBANISME RÉGLEMENTAIRES *PLU - PLUi*

LA PLANIFICATION

AXE 3 : LA PLANIFICATION : ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (PLUI)

L'Agence assure depuis 2020 l'élaboration des trois PLUi initiés par les EPCI du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne : PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne, PLUi de la CC de la Moivre à la Coole et PLUi de la CC de la Région de Suippes.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
3.1 ELABORATION DU PLUi DE LA CA DE CHALONS AGGLOMERATION	■ Animation des COPIL du PLUi. ■ Finalisation de la partie thématique du PADD. ■ Finalisation du diagnostic foncier et production du bilan foncier pour priorisation des extensions. ■ Lancement de la phase d'élaboration du règlement et du plan de zonage. ■ Démarrage de la mise en forme des orientations d'aménagement et de programmation pour les secteurs à l'intérieur des enveloppes urbaines. ■ Formalisation des diagnostics pour la rédaction du rapport de présentation. ■ Aide à la rédaction du bilan annuel de la politique de l'urbanisme sur le territoire de la CAC.	CAC, Direction aménagement du territoire DAT
3.2 ELABORATION DU PLUi DE LA CC DE LA MOIVRE A LA COOLE	■ Validation du bilan foncier. ■ Engagement des phases d'élaboration du règlement écrit et du plan de zonage. ■ Travail sur les orientations des OAP pour les sites validés par les élus.	CC de la Moivre à la Coole
3.3 ELABORATION DU PLUi DE LA CC DE LA REGION DE SUIPPES	■ Validation du bilan foncier et des extensions d'urbanisation. ■ Engagement des phases d'élaboration du règlement écrit et du plan de zonage. ■ Travail sur les orientations des OAP pour les sites validés par les élus. ■ Enrichissement du volet politique de l'habitat permettant de formaliser l'OAP transversale habitat. ■ Démarrage des études de contenu sur les orientations des OAP sectorielles.	CC de la Région de Suippes
3.4 SUIVI DES PLU DE CHALONS AGGLO	■ Après la prise de compétence urbanisme par l'Agglomération de Châlons-en-Champagne en 2021 : suivi des modifications des PLU identifiées dans le cadre du programme annuel partenarial et selon le guide des procédures d'évolution des PLU des communes adoptées en 2022. ■ Conseil aux élus sur les procédures et orientations. ■ Animation des groupes de travail. ■ Formalisation des documents et suivi des procédures réglementaires. ■ Mise en forme du volet environnemental des documents d'urbanisme. ■ Intégration des PLU des communes de la CAC dans le Géoportail de l'urbanisme tel que prévu par les textes réglementaires en 2023. Début 2024 l'ensemble des PLU existant sur le territoire de la CAC était versé sur le site Géoportail.	CAC, Direction aménagement du territoire DAT

3.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME PLUi ET PLU	■ L'Agence réalise en interne les diagnostics environnementaux des 3 PLUi en cours d'élaboration. ■ Elle exerce le suivi auprès de la DREALE des études environnementales en cours et des demandes de modification permettant de respecter les contraintes légales. ■ l'Agence exerce l'évaluation environnementale des projets ponctuels ; proposition de réduction ou de compensation des impacts	

AXE 4

04

ACCOMPAGNER DES PROJETS DES TERRITOIRES et LA GESTION DES RISQUES

LES ÉTUDES URBAINES

AXE 4 : LES ETUDES URBAINES EN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES, ET LA GESTION DES RISQUES

L'Agence poursuivra le travail d'accompagnement de certains projets de développement par des études de faisabilité permettant de préciser la programmation, les orientations d'aménagement et de paysagement, ainsi que les modalités d'organisation des îlots constructibles.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
4.1 ETUDES URBAINES DES PROJETS DES COMMUNES ET DES EPCI	■ Suivi des études d''organisation urbaine des nouvelles opérations d'aménagement économiques ; Fagnières, Condé-sur-Marne dans le cadre de la préparation des OAP du PLUi. ■ Réponses aux demandes d'analyse et d'études d'aménagement des communes ; entrées de ville, secteurs de friches, îlots à restructurer, directives de constructibilité d'habitat ou d'activité… ■ Réponse ponctuelle aux demandes de conseil des communes dans les réflexions d'organisation des îlots ou quartiers.	3 EPCI, Ensemble des Communes du Pays de Châlons
4.2 ANALYSE DE LA TRAME URBAINE ET ETUDE DES POTENTIELS DE MUTATION ET DE RENATURATION	■ En 2024, ces études sont reportées sur les travaux des OAP sectorielles des 3 PLUi et serviront ultérieurement de guides pour approfondir certaines opérations à mettre en œuvre. ■ Affinage de l'approche méthodologique utilisée dans le cadre des diagnostics des 3 PLUi du Pays de Châlons. ■ Diagnostic des délaissés urbains, friches et zones sous-utilisées. ■ Evaluation des potentiels de réutilisation des secteurs de reconquête. ■ Identification des potentiels de « renaturation ». ■ Propositions d'outils d'intervention pour optimiser l'utilisation des potentiels fonciers ou protéger les zones naturelles.	PETR, EPCI et COMMUNES
4.3 GESTION DU RISQUE DU PPRI	■ Participation aux réunions organisées par le Syndicat mixte de la marne moyenne S3M. ■ Traduction des risques dans les documents de planification et les projets d'aménagement. ■ Participation aux travaux de la convention PAPI du plan des risques d'inondation. ■ Démarche d'élargissement aux autres risques ; climatiques, sols, technologiques.	S3M, EPCI du Pays, Services de l'Etat

AXE 5

05

LA COOPÉRATION DES RÉSEAUX DES AGENCES et INTERSCOT

AXE 5 : LA COOPERATION ET LES RESEAUX DES AGENCES D'URBANISME

L'Agence participe au réseau national de la FNAU, et aux nombreux échanges avec les directeurs des autres agences, qui permettent d'anticiper sur les évolutions futures des territoires urbains et ruraux.

L'Agence est également impliquée dans la coopération avec le réseau 7Est qui réunit les sept agences de la Région Grand Est et qui produit des études commandées par la Région et l'Etat dans un cadre mutualisé des ressources d'expertises.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
5.1 RESEAU DES AGENCES GRAND EST 7EST	■ Participation aux études thématiques commandées par la Région Grand Est en collaboration avec les sept agences du réseau Grand Est sur la période pluriannuelle 2024-2026. ■ Commande de la Région d'études territorialisées en dehors des périmètres des adhérents de agences ; travaux sur le territoire de la CC de Sézanne.	Réseau 7Est, 7 agences de la Région Grand Est, DREALE
5.2 RESEAU DE LA FNAU	■ Valorisation des études réalisées par le réseau FNAU. ■ Participation aux échanges et travaux de la FNAU et développement des échanges de bonnes pratiques avec d'autres agences. ■ Rédaction d'articles dans la Revue nationale de la FNAU « traits d'agences ». ■ Participation aux 45e Rencontre de la FNAU qui se dérouleront à St-Omer en octobre 2024.	FNAU
5.3 COLLABORATION PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS	■ Participation à la démarche d'élaboration du plan alimentaire territorial (PAT) animée par le PNR à l'échelle du triangle marnais. ■ Participation à la démarche d'élaboration de la Charte forestière de Territoire du massif du Parc naturel régional et du classement en Forêt d'exception.	PNR, Département de la Marne
5.4 AUTRES PARTENARIATS ETUDES SPECIFIQUES	■ Etude des dynamiques du territoire de la Communauté de communes de Sézanne sud-ouest Marnais (CCSSOM) ; démographie et activités économiques pour le compte de la Région Grand Est. ■ Assistance au pilotage pour un appel à projet d'aménagement urbain et de programme immobilier pour la Commune de Mourmelon-le-Grand.	Autres partenaires

AXE 6

06

PUBLICATION, et DIFFUSION

LA COMMUNICATION

AXE 6 : LA COMMUNICATION, PUBLICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX DE L'AGENCE

Poursuite des actions de communication portées par l'Agence en direction des partenaires et du grand public.

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTIONS / LIVRABLES	PARTENAIRES
6.1 VALORISATION DES INFORMATIONS SUR DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION	■ Publication des dossiers thématiques ; réactualisation des dossiers. ■ Actualisation du Guide des producteurs en circuit court dans le cadre du PAT du Pays de Châlons (objectif de parution en septembre 2024).	
6.2 GESTION DU SITE INTERNET DE L'AGENCE	■ Actualisation du site Internet de l'Agence. ■ Animation du contenu et des interfaces.	
6.3 PREPARATION DES 50 ANS DE L'AGENCE	■ Préparation des 50 ans de l'Agence en 2024 ; travaux sur les contenus et les présentations des évènements…	
6.4 PARTICIPATION AUX SALONS ET MANIFESTATIONS	■ Foire de Châlons-en-Champagne ; stand aux journées des collectivités territoriales. ■ Organisation Conférence/Table-ronde de présentation d'un thème sur les travaux de l'Agence (thème à définir).	

AXE 7

07

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, et COORDINATION ÉQUIPE

LES RESSOURCES HUMAINES

AXE 7 : LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'AGENCE

Gestion de la politique des ressources humaines, coordination des études, animation avec les partenaires, gestion financière et administrative…

ETUDES / DOSSIERS	PRODUCTION / LIVRABLES	PARTENAIRES
7.1 GESTION ADMINISTRATIVE DE L'AGENCE	■ Gestion administrative et financière de l'Agence. ■ Suivi comptable du budget annuel de l'Agence. ■ Suivi des travaux réalisés avec les prestataires externes.	
7.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGENCE	■ Gestion et coordination des ressources humaines de l'Agence. ■ Recrutement et management de l'équipe de collaborateurs.	
7.3 GESTION ADMINISTRATIVE DU PETR	■ Gestion administrative et financière du PETR. ■ Suivi comptable du budget annuel du PETR.	

PROGRAMME DE TRAVAIL 2024 | **AUDC**

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

26 rue Joseph-Marie Jacquard 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE | planification@audc51.org | 03 26 64 60 98